



# PROGRAMME LEADER

## PAYS DE TULLE VÉZÈRE MONÉDIÈRES

Dossier de presse  
Jeudi 16 mai 2019



UNION EUROPÉENNE  
Fonds européen agricole  
pour le développement rural  
L'Europe investit  
dans les zones rurales



# QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME LEADER ?

Joli mois de l'Europe, élections européennes... En mai, l'Europe frappe à notre porte. Mais qu'en est-il vraiment de cette Union ? À quoi sert-elle ? Comment marque t-elle son empreinte au sein de nos territoires ruraux ? Parmi les actions estampillées « Europe », le dispositif LEADER est certainement le plus visible et le plus concret.

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un dispositif initié par l'Union Européenne destiné aux territoires ruraux.

Véritable laboratoire d'expérimentation pour l'ensemble des zones rurales, ce programme soutient des actions structurantes et innovantes s'inscrivant dans une stratégie locale de développement.

Sur notre territoire, l'ensemble des structures et instances qui participent à la mise en œuvre du dispositif constitue le GAL Pays de Tulle Vézère Monédières (Groupe d'Action Locale).

Le dispositif LEADER 2014-2020, financé par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) sous l'autorité de la Région Nouvelle-Aquitaine, est la 3<sup>ème</sup> génération de dispositifs LEADER.

## LEADER, C'EST ...

- Considérer le territoire comme le terreau de projets novateurs ;
- Créer au sein du territoire un écosystème favorable à l'innovation ;
- Identifier les idées en devenir et les aider à grandir ;
- Miser sur les “ petits ” projets porteurs de “ grands ” changements ;
- Faire essaimer les bonnes idées ici, en Région et en Europe ;
- Développer ensemble une nouvelle culture de projet et de territoire.



# GROUPE D'ACTION LOCALE PAYS DE TULLE VÈZÈRE MONÉDIÈRES



**Le Groupe d'Action Locale est composé de 3 intercommunalités :**

- Communauté d'agglomération de Tulle (Tulle aggro) ;
- Communauté de Communes Vézère Monédières Mille Sources ;
- Communauté de Communes du Pays d'Uzerche.

Le GAL s'étend sur 76 communes pour 61 000 habitants. Il fonctionne sur le principe du **partenariat local public-privé**. Il est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de développement en particulier par l'intermédiaire du comité de programmation. Ce dernier est composé de 25 membres, dont 13 représentants de la société civile et 12 élus locaux.

Le GAL se réunit une fois par trimestre en « Comité de Programmation » pour décider des projets pour lesquels il souhaite qu'une subvention LEADER soit attribuée.

**Les priorités stratégiques du GAL Pays de Tulle Vézère Monédières**

Le programme LEADER peut intervenir sur les thématiques suivantes :

- favoriser les usages numériques ;
- favoriser l'itinérance culturelle, touristique, patrimoniale et de loisirs ;
- tendre vers un territoire durable et responsable ;
- stimuler l'économie de proximité (nouvelles activités et transmissions/reprises) ;
- coopérer entre territoires (français ou européens).

## LE PROGRAMME LEADER EN CHIFFRES (SUR NOTRE TERRITOIRE)

Une enveloppe totale de **2 100 000 €** à distribuer avant décembre 2022.

→ dont **550 000 €** ont été attribués soit **41** dossiers  
(110 000€ versés au porteurs de projets)

À ce jour **80** dossiers sont en cours, c'est-à-dire : déposés, pré-instruits par le GAL ou en cours d'instruction par la Région Nouvelle-Aquitaine.

→ L'ensemble des demandes s'élève à **1 470 000 €**.

D'ici quelques semaines, l'enveloppe globale devrait être renforcée par **UNE ENVELOPPE COMPLÉMENTAIRE DE 400 000 €**, portant ainsi à 2,5M € le budget géré par le GAL Pays de Tulle Vézère Monédières et reversé directement à des porteurs de projets du territoire.

# VOUS AVEZ UN PROJET ? LEADER VOUS DONNE DE L'ÉLAN POUR LE RÉALISER !

## BÉNÉFICIAIRES – TOUT ACTEUR CONTRIBUANT AU DYNAMISME LOCAL

Entreprises, chambres consulaires, associations, agriculteurs, collectivités locales...

## DÉPENSES FINANÇABLES – TOUTES DÉPENSES

Études, prestations de services (conseils, formations, communication, ...), animation, petits investissements...



## LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA VIE D'UN PROJET LEADER

### ÉTAPE 1

J'ai un projet.  
Je contacte l'équipe LEADER et je dépose une 1<sup>ère</sup> demande d'aide.

### ÉTAPE 2

Mon projet est mûr. Il est présenté en comité de programmation pour sélection.

### ÉTAPE 3

Je constitue mon dossier de demande de subvention avec l'équipe LEADER.

### ÉTAPE 6

Le comité de programmation du GAL entérine l'aide pour mon projet.

### ÉTAPE 5

Après instruction, la Région calcule le montant de ma subvention.

### ÉTAPE 4

Mon dossier est complet. Il est transmis à la Région pour instruction.

### ÉTAPE 7

Une convention est signée avec le GAL et la Région.

### ÉTAPE 8

Une fois mon projet réalisé, je constitue mon dossier de demande de paiement avec les justificatifs de réalisation.

### ÉTAPE 9

Si ma demande de paiement est conforme, j'obtiens ma subvention.

## PLUSIEURS POINTS DE VIGILANCE :

- Les dépenses ne doivent être engagées qu'une fois la demande d'aide déposée.
- Les porteurs doivent faire l'avance de trésorerie.
- Mon projet doit être financé par d'autres acteurs publics.
- Les délais d'instruction puis de versement de l'aide peuvent être de plusieurs mois.



# UN ANIMATEUR À MON ÉCOUTE



Pour toutes questions, n'hésitez pas à  
contacter votre animateur LEADER :

**Laure MARTINIE**

Tulle agglo  
Rue Sylvain Combes  
19 000 Tulle

Tél. 05 55 20 84 24  
[leader@tulleagglo.fr](mailto:leader@tulleagglo.fr)



UNION EUROPÉENNE  
Fonds européen agricole  
pour le développement rural  
L'Europe investit  
dans les zones rurales



LE JOLI MOIS  
DE L'EUROPE  
FÊTE SES **10** ANS

